

MAIRIE DE PLOZÉVET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six

Le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Pierre PLOUZENNEC, Maire.

Date de convocation :

25 novembre 2006

Date d'affichage :

25 novembre 2006

Date de publication :

06 décembre 2006

Présents : Pierre PLOUZENNEC, Patricia AUTRET, Pierre BOSSER, Jean-Paul COVES, Jeannine DETRAIN, Gérard GADONNA, Claudie GUENOLE, Marie-Claude LARVOL, Jean-Pierre LE COZ, Jean-Luc LE GOFF, Gaby PETON, Pascal QUEMENER, Adélaïde ROHOU, Thierry SCLAMINEC, Jean-Claude STOURM, Rémy STRULLU, Jean-Bernard YANNIC.

Absents : Jeannine BOURHIS (pouvoir à Rémy Strullu), Annie LE CORRE (pouvoir à Pierre BOSSER), Véronique LE SCAON, Yannick LIGAVANT, Annie MARZIN (pouvoir à Pierre Plouzenec), Yolande STEPHAN.

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Madame Claudie GUENOLE a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2005 fixant les tarifs de l'Avel Dro et indique qu'il convient de réévaluer les tarifs pratiqués.

DCM 5

OBJET :

~~~~~  
Salle Avel Dro

~~~~~  
Fixation des
tarifs de location

Forfait de base	Ecoles CCHPB Activités scolaires	Associations communales	Associations CCHPB	Associations Hors CCHPB	Stés et Entre prises
Location de la salle (ensemble des installations)	50 €	200 €	200 €	400 €	800 €
Forfait prise en charge	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Total	150 €	300 €	300 €	500 €	900 €
Minimum 1 jour					
Suppléments					
Forfait location sono, éclairage, visio-projecteur	0 €	0 €	0 €	100 €	100 €
Forfait manutention gradins, fosse...	0 €	0 €	0 €	100 €	100 €
Forfait main d'œuvre	0 €	0 €	25 € / heure	25 € / heure	25 € / he
Jours sup.	50 €	100 €	100 €	200 €	400 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (20 pour) décide :

- d'adopter les propositions ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats de location avec les partenaires et précise que les tarifs s'entendront à signature des contrats de location.



A PLOZÉVET, le 12 décembre 2006

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,

